

Edité le : 03/12/2022

Rapport d'analyse Page 1 / 2

MAIRIE BRION

Mairie
89400 BRION

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE22-202820	Analyse demandée par :	ARS DE L'YONNE
Identification échantillon :	LSE2211-29417-1	N° Prélèvement :	00124642
N° Analyse :	00124009	Nature:	Eau de distribution
Point de Surveillance :	CENTRE BRION	Code PSV :	0000000456
Localisation exacte :	mairie-robinet extérieur		
Dept et commune :	89 BRION		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 47,9953677500	Y : 3,4802334500	
UGE :	0028 - BRION		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	D1	Type Analyse :	D1SUL
Nom de l'exploitant :	MAIRIE BRION	Motif du prélèvement :	CS
	Mairie		
	89400 BRION		
Nom de l'installation :	BRION	Type :	UDI
Prélèvement :	Prélevé le 30/11/2022 à 09h40 Réception au laboratoire le 30/11/2022	Code :	000456
	Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / Pauline CAZEAUX		
	Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine		
	Flaconnage CARSO-LSEHL		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 30/11/2022

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Température de l'eau	89D1SUL* 11.9	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3		25	#
Chlore libre sur le terrain	89D1SUL* 0.36	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		0.50	#

.../...

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Chlore total sur le terrain	89D1SUL*	0.40	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	#
Analyses microbiologiques						
Microorganismes aérobies à 36°C	89D1SUL*	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	#
Microorganismes aérobies à 22°C	89D1SUL*	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	#
Bactéries coliformes	89D1SUL*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - sept. 2000	0 #
Escherichia coli	89D1SUL*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - sept. 2000	0 #
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	89D1SUL*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0 #
Anaérobies sulfito-réducteurs (spores)	89D1SUL*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2	0 #
Caractéristiques organoleptiques						
Aspect de l'eau	89D1SUL*	0	-	Analyse qualitative		
Odeur	89D1SUL*	Chlore	-	Méthode qualitative		
Saveur	89D1SUL*	Chlore	-	Méthode qualitative		
Couleur apparente (eau brute)	89D1SUL*	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	15 #
Couleur vraie (eau filtrée)	89D1SUL*	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	15 #
Turbidité	89D1SUL*	< 0.10	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1	2 #
Analyses physicochimiques						
Analyses physicochimiques de base						
pH	89D1SUL*	7.32	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5 9 #
Température de mesure du pH	89D1SUL*	17.9	°C		NF EN ISO 10523	
Conductivité électrique brute à 25°C	89D1SUL*	482	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200 1100 #
Cations						
Ammonium	89D1SUL*	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	Méthode interne M_J077	0.10 #

89D1SUL* ANALYSE (D1SUL=D1+ASR) EAU DE DISTRIBUTION (ARS89-2021)

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Ludovic RIMBAULT
Ingénieur de laboratoire

